

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 27 septembre 2022

Délibération

n°178-2022

Point 4.11.3.3

Point 4.11.3.3 de l'ordre du jour

Création du diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée (DE IPA) mention Urgences

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Université de Strasbourg souhaite compléter l'offre de formation conduisant au DE d'IPA (diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée) dans le domaine d'intervention des urgences dans le cadre du statut prévu à l'article L.4301- 1 du Code de la santé publique et créée par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

L'exercice de l'infirmier(ère) en pratique avancée s'appuie sur le métier socle de l'infirmier. La création de cette formation conduisant au DE d'IPA, et du parcours dédié dans le domaine d'intervention des urgences s'insère dans les dispositifs d'universitarisation des formations en santé et plus particulièrement dans le cadre de la création, au sein de l'Université de Strasbourg, d'un nouveau pôle regroupant les formations et la recherche en médecine maïeutique, en sciences infirmières et les différents autres métiers de la réadaptation et de la santé. De plus, cette formation en délivrant un diplôme professionnel avec équivalence universitaire de grade Master, ouvre des perspectives inédites pour l'ensemble des formations infirmières de niveau Master.

La formation d'infirmière en pratique avancée (IPA) vise à préparer aux enjeux des futurs parcours de soins et à promouvoir la recherche de la discipline infirmière.

Le 26 septembre 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé cette délibération, par 29 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du diplôme d'état Infirmier en pratique avancée (DE IPA) mention Urgences.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0


Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



**DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER

LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE- Mention « Urgences » 29/08/2022

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

L'Université de Strasbourg et la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé assurent la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique avancée.

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'Université de Strasbourg est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, dirigé par un président élu. Elle est composée d'organes de gouvernance, de composantes et de services centraux.

L'Unité de formation et de recherche (UFR) de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, composante de l'Université de Strasbourg, est régie par ses statuts dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Elle porte la création du diplôme d'état (DE) d'infirmière en pratique avancée (IPA) valant grade de master mention « urgence ».

La Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé est dirigée par le Doyen et administrée par le Conseil de Faculté élu. Elle comprend des commissions permanentes, des départements de formation, et des laboratoires de recherche.

La responsabilité de la formation sera confiée au Pr Thomas VOGEL et à Mme SEBRI Isabelle, Cadre de santé et chargée de mission pour l'accompagnement pédagogique à l'universitarisation des métiers de la santé à la Faculté. **La responsabilité de la mention « Urgences » (29/08/2022) est confiée au Pr Pascal BILBAULT et à Mme Sandrine HAGENSTEIN, cadre de santé de pôle.**

Le binôme de coordination aura pour tâche d'animer le comité de pilotage du DE qui regroupe plusieurs partenaires s'engageant auprès de l'Université de Strasbourg afin d'offrir la formation la plus complète possible aux candidats. Les partenaires institutionnels de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé pour la mention « urgence » sont :

- Les hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS)
- Les autres centres hospitaliers de la région disposant d'un service d'accueil des urgences

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

L'Université de Strasbourg souhaite compléter l'offre de formation conduisant au DE d'IPA (Infirmier en pratique avancée) dans le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022) selon les termes des textes venus en application de la Loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé devenu L.4301- 1 du Code de la santé publique, qui crée le statut d'infirmier en pratique avancée.

L'exercice de l'infirmier(ère) en pratique avancée s'appuie sur le métier socle de l'infirmier. La création de cette formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, et du parcours dédié dans le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022) » s'insère dans les dispositifs d'universitarisation des formations en santé et plus particulièrement dans le cadre de la création, au sein de l'Université de Strasbourg, d'une nouvelle composante regroupant les formations et la recherche en médecine maïeutique, en sciences infirmières et les différents autres métiers de la réadaptation et de la santé. De plus, cette formation en délivrant un diplôme professionnel avec valence universitaire de grade Master, ouvre des perspectives inédites pour l'ensemble des formations infirmières de niveau Master.

La formation d'infirmière en pratique avancée (IPA) vise à préparer aux enjeux des futurs parcours de soins et à promouvoir la recherche de la discipline infirmière.

Le cadre réglementaire de la formation et du diplôme ainsi que les conditions de l'exercice en pratique avancée ont été portés à la publication au Journal Officiel :

- **Décret N°2018-629 du 18 Juillet 2018** relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée
- **Arrêté du 18 Juillet 2018** fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'Article R.4301-2 du code de la Santé publique
- **Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes** permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique
- **Décret N°2018-633 du 18 Juillet 2018** relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier de pratique avancée
- **Arrêté du 18 Juillet 2018** relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.
- **Décret n°2019-835 du 12 août 2019** relatif à l'exercice et à la prise en charge par l'assurance maladie
- **Arrêté du 12 août** concernant l'enregistrement des IPA auprès de l'Ordre des Infirmiers
- **Arrêté du 12 août** relatif au régime des études en vue du DE-IPA
- **Arrêté du 12 août** fixant les listes permettant l'exercice IPA
- **Décret n°2019-836 du 12 août 2019** relatif au DE-IPA mention psychiatrie et santé mentale

Les textes parus au JO du 22 OCTOBRE 2021 concernant l'exercice en médecine d'urgence sont venus les compléter :

- **Arrêté du 22 octobre 2021** modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- **Arrêté du 25 octobre 2021** fixant la liste des motifs de recours et des situations cliniques
- **Décret no 2021-1384 du 25 octobre 2021** relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences

La définition de la pratique avancée communément admise est celle produite en 2008 par le Conseil International des Infirmières (CII) : « Une infirmière qui exerce en pratique avancée est une infirmière diplômée qui a acquis des connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession. Les caractéristiques de cette pratique avancée sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer ».

Le développement de la pratique avancée émerge dans un contexte de :

- Vieillesse de la population
- Complexité de la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques
- Nécessité de garantir un égal accès aux soins, dans une situation de pénurie et disparité médicale
- Réponse à des besoins accrus en santé.

Plus spécifiquement le développement de la pratique avancée dans le cadre de la médecine d'urgence fait suite à la mesure 8 du Pacte de Refondation des urgences, publié en 2019.

Trop souvent, le manque de temps médical disponible au sein des services d'accueil d'urgence provoque leur engorgement et ralentit la prise en charge des patients. Pour sortir de cette course contre le temps que vivent au quotidien les professionnels et les patients, il convient de mieux s'appuyer sur les compétences des personnels paramédicaux.

Par ailleurs, les circuits d'accueil et de prise en charge des urgences doivent être repensés pour affiner la répartition des patients selon les niveaux d'urgence et organiser un parcours en cabinet, maison ou centre de santé si nécessaire. L'objectif est de libérer du temps médical pour concentrer l'expertise des médecins là où elle est réellement indispensable.

De plus, l'IPA exerce dans une forme innovante de travail interprofessionnel. Ce professionnel mobilise ses compétences cliniques pour poser des diagnostics permettant l'orientation thérapeutique et la réalisation des prescriptions adaptées aux patients. Il développe son expertise fondée sur la recherche et les données probantes (Evidence Based Nursing) et transfère ainsi les connaissances acquises par la recherche vers la pratique, en visant l'amélioration de la qualité des soins. En acquérant des compétences relevant du champ médical, l'IPA suit des patients dans le cadre de pathologies ciblées et d'un protocole d'organisation élaboré et signé par les médecins. Il participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin.

Le terme de pratique avancée qualifie donc des évolutions de missions et des niveaux de compétences acquis, après la formation initiale au grade de Master, dans le champ de la clinique. Le dispositif **dans le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022)** » est élaboré et organisé autour des compétences du référentiel de formation, pour permettre de construire et développer progressivement ces compétences à travers l'acquisition de savoirs et de savoir-faire en pratique avancée.

A. Organisation générale de la formation et instances

La gouvernance de formation s'articulera autour de différents comités présentés ci-dessous.

a) Le comité de pilotage.

Animé par les responsables de la formation, le comité de pilotage est composé de :

- Pr Anne CHARLOUX, Vice doyen chargée de mission pour l'universitarisation
- Pr Bruno MOULIN, Vice-doyen à la faculté de médecine et référent de la mention « maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale »
- Pr Pierre VIDAILHET, Directeur universitaire de l'Unité de simulation de l'université de Strasbourg et référent enseignement du pôle de psychiatrie, référent de la mention « psychiatrie et santé mentale »
- Mme Michèle APPELSHAUSER, Directrice des soins et Coordinatrice des Instituts de formations paramédicales des établissements Publics de santé d'Alsace Nord

Le comité de pilotage est une instance stratégique. Il est assuré de :

- Garantir la mise en œuvre de la formation en référence aux textes règlementaires
- S'assurer des aspects organisationnels calendaires et du respect du projet pédagogique
- Construire la maquette opérationnelle du diplôme (organiser les enseignements et les stages, garantir et superviser la mise en œuvre des modalités d'évaluation et de contrôle, organiser les différents jurys d'examen, présenter les déroulés pédagogiques, cartographier les lieux de stage en vue de l'agrément)
- D'assurer la liaison avec les différents partenaires
- Sélectionner les candidats
- Transmettre l'information entre tous les membres du comité pédagogique
- Guider et réguler les choix pédagogiques au regard des objectifs et des lignes directrices retenues

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an, et autant que de besoin.

b) Le comité pédagogique

Animé par les responsables de la formation, le comité pédagogique est composé des référents des unités d'enseignements pour chacun des semestres concernés.

Le comité pédagogique est une instance de réflexion, en lien avec les enseignements semestriels. Les membres du comité pédagogique sont les référents des différentes unités d'enseignement de chaque semestre. Ils sont présentés plus loin.

Le comité pédagogique se réunit au minimum deux fois par semestre. Il est chargé de l'organisation pédagogique des enseignements par semestre, d'établir la liste des membres de commission de jury semestriel. En tant qu'instance pédagogique, le comité pédagogique prend en compte les résultats des bilans d'enseignements transmis par les étudiants pour adapter l'offre pédagogique. Ce comité est consulté en cas de difficulté pédagogique des étudiants.

Au semestre 2 et 4, ce comité veille au respect des objectifs pédagogiques de stage.

**DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

c) Le conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement a été mis en place au sein de la formation.

Il se réunit une fois par an, au printemps, date suffisamment précoce pour permettre de préparer les actions correctives pour la rentrée suivante.

Le conseil de perfectionnement est composé au moins d'un représentant :

- Des enseignants-chercheurs participant à la formation,
- D'enseignants (y compris professionnels) intervenant dans la formation,
- De personnels administratifs et bibliothécaires impliqués dans la formation, et notamment les personnels administratifs du service de formation continue qui assure l'équilibre financier de la formation.
- D'étudiants en cours d'étude dans la formation, 2 étudiants par année de formations
- De représentants du monde socio-professionnel (employeurs)
- Un représentant invité de la Direction des études et de la scolarité ou de la composante rattachée.

Peuvent être invités : toute personne dont l'avis est jugé utile, en particulier :

Un responsable de mention, identique ou proche, d'une université de la Région Grand Est

Un représentant des licences débouchant sur ce master

Il émet un avis sur un certain nombre de thématiques, listées dans la délibération adoptée en CFVU.

Il se base sur des indicateurs concernant l'insertion professionnelle, le suivi des étudiants, la mobilité étudiante et les évaluations des formations et des enseignements de l'année N-1.

B. Objectifs de l'offre de formation

L'équipe de formation du Master décline ses missions de formation selon 4 objectifs :

Objectif 1 : Permettre aux futurs diplômés d'acquérir et de développer les compétences rattachées à la pratique infirmière avancée :

- Pratique clinique directe spécialisée dans le cadre de situations de soins complexes
- Fondements de la discipline infirmière
- Consultation et leadership
- Recherche et évidence scientifique

Pour ce faire, le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des 6 compétences requises pour l'exercice de la fonction d'Infirmier en pratique avancée (IPA).

L'alternance prévue par le référentiel, entre d'une part l'acquisition des connaissances et des savoirs faire reliés à des situations professionnelles et d'autre part, la mobilisation des connaissances et des ressources de l'étudiant en pratique avancée dans les stages, favorise le développement de ces compétences.

L'Arrêté du 18 Juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée décrit les compétences visées et évaluées par le Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique avancée et les activités du métier. Celles-ci sont déclinées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat.

Il s'agit de :

Compétence 1. –

Evaluer l'état de santé de patients dans le cadre de motifs de recours ou en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées

Compétence 2. –

Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé

Compétence 3. –

Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

Compétence 4.-

Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés

Compétence 5.-

Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique

Compétence 6.-

Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Les activités visées par le diplôme d'Etat d'IPA :

1. Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre de motifs de recours ou du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention
2. Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention
3. Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique
4. Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient
5. Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
6. Contribution à des études et des travaux de recherche

Le référentiel de compétences détaillées et le référentiel d'activités détaillées concernant le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022) figurent en Annexe I du présent document.

Ce référentiel sera intégré au livret règlementaire transmis aux étudiants en début de formation et qui figure dans l'annexe II

L'organisation des unités d'enseignement permet une mise en cohérence entre les activités et les compétences précisées par l'Arrêté du 18/07/2018 modifié et déclinées pour chaque mention prévue et réajusté pour le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022).

Le cadre de référence retenu est celui de l'approche socioconstructiviste (Jonnaert P. 2004) qui se fonde sur les postulats suivants :

- L'apprenant construit ses connaissances. Celles-ci sont temporairement viables et non définies une fois pour toutes. Elles résultent d'une pratique réflexive et ne sont donc pas admises comme telles sans remise en cause. Elles s'articulent à des contextes et des situations d'apprentissage.
- L'apprenant développe ses savoirs de façon progressive à partir des connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les diverses situations réelles auquel il sera confronté.

L'équipe de formation et ses partenaires entendent la compétence comme « un savoir agir complexe qui repose sur la mobilisation intégrée de connaissances, d'acquis d'expériences et d'évolution personnelle, propre à un aspect donné des soins infirmiers qui, lorsqu'il est mobilisé en situation concrète et complexe permet de faire appel à des habiletés cognitives, psychomotrices, organisationnelles et techniques et de manifester des

comportements socio-affectifs adaptés le tout travaillant en synergie et rendant possible l'exercice infirmier à un niveau de performance compatible avec les rôles et les fonctions de l'IPA. (TARDIF, PHANEUF, 2006)

L'habileté clinique et la maîtrise des actes cliniques sont au centre des compétences IPA.

L'approfondissement du raisonnement clinique et l'acquisition d'une démarche de prise de décisions raisonnée permettra aux diplômés de conduire des évaluations cliniques, de coordonner des interventions de santé dans le cadre des situations complexes.

En gardant une vision holistique des prises en charge, elle développe son identité professionnelle.

Objectif N°2- Développer les ressources et les capacités relationnelles nécessaires à la mise en œuvre au travail en collaboration et à l'exercice du leadership infirmier.

A la lecture des écrits de Mathieu (2016)¹, le leadership est une compétence essentielle à l'exercice de la pratique avancée infirmière. Bien qu'aucune définition consensuelle ait été établie, le leadership se définirait ainsi :

« Le leadership est un processus par lequel un individu influence un groupe d'individus pour réaliser un but commun » (Mathieu, 2016). Cette définition se traduit pour l'infirmier en pratique avancée par :

Son expertise clinique et la capacité à faire des choix éclairés afin d'analyser suggérer soutenir et développer des pratiques fondées sur des preuves,

Son efficacité professionnelle et interprofessionnelle, c'est-à-dire travailler en équipe autour d'enjeux cliniques

Son efficacité personnelle en démontrant son identité professionnelle

Sa capacité à soutenir et à développer la compétence collective de l'équipe et la participation des patients (empowerment).

L'empowerment, autonomisation ou capacitation, est la prise en charge de l'individu, par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. Le patient devient partenaire de soin (Pelaccia et al., 2016 p 64).

Pour Lemay (2007)², l'empowerment suppose la présomption des compétences des personnes (du patient ou de la collectivité) la prise en compte des dimensions individuelles et sociales des problèmes, la reconnaissance des facteurs d'inégalité sociale comme obstacles au développement des compétences la reconnaissance de la capacité d'autodétermination des personnes pour répondre à leurs besoins.

Pour que le leadership puisse s'épanouir l'équipe pédagogique approfondit la notion de leadership et l'a intégrée à la formation de façon informelle pour que la future IPA puisse être en capacité d'exercer pleinement son rôle.

Le leadership observable est clinique dans les soins, face aux collègues en vue d'améliorer la qualité et la sécurité des soins. IL est aussi organisationnel pour favoriser une meilleure qualité

¹ **Mathieu L., et al.**, les compétences de leadership pour la pratique infirmière avancée : proposition d'un modèle de développement pour la formation et la pratique clinique, revue francophone internationale de recherche infirmière (2016), <https://dx.doi.org/10.2016/j.refiri.2016.04.003>

² **Lemay L.**, L'intervention en soutien à l'empowerment : du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide. Nouvelles pratiques sociales, (20(1), 165,2007 <https://doi.org/10.7202/016983ar>

de vie au travail. Il est disciplinaire et politique pour renforcer la posture face aux systèmes de santé et à ses décideurs, et garantir une meilleure cohérence et efficacité des projets.

Par ses compétences, l'IPA contribue de façon directe au travail en interdisciplinarité. Le travail en collaboration s'étend sur 2 angles :

L'IPA avec le corps médical :

Un protocole d'organisation médecin- IPA définit les modalités de prise en charge par l'IPA des patients qui lui sont confiés, des modalités et de la régularité des échanges d'informations entre le médecin et l'IPA, des modalités et de la régularité des réunions de concertation pluri professionnelles destinées à échanger sur les patients concernés. Les aspects réglementaires du protocole d'organisation et cadre d'exercice avec le corps médical sont définis par le Décret N° 2018-629 du 18 juillet 2018 et inscrits au Code de la santé publique.

L'IPA, les équipes et les patients

La mise en place des infirmiers en pratique avancée correspond au besoin d'un suivi élargi et global des patients. Du point de vue local, l'implantation de ce « nouveau » professionnel de santé est parfaitement intégrée au projet

régional de santé 2018-2028 (ARS Grand-Est) et correspond aux enjeux stratégiques de mutation des métiers de la santé.

Aussi, les infirmiers en pratique avancée pourront exercer au sein d'équipes prenant en charge des patients dans les quatre domaines définis à ce jour, afin d'améliorer la coordination des parcours de soins des patients.

La contribution de l'IPA dans les trois catégories de structures d'urgence hospitalières suivantes : structure des urgences (SU), structure mobile d'urgences et de réanimation (SMUR) et service d'aide médicale d'urgence (SAMU) permettra in fine de concourir à :

- l'orientation des patients hors de l'établissement et la coordination avec les médecins traitants
- la pose d'un premier diagnostic infirmier sur la base d'arbres de décision, pour des types de situations définies au préalable
- la prescription d'actes d'imagerie ou de bilan biologique
- la réalisation d'actes techniques en autonomie.

Objectif N°3- Contribuer à développer des connaissances scientifiques fiables dans la compréhension des problématiques spécifiques, en fondant sa pratique sur les données probantes issues de la recherche.

L'IPA analyse, synthétise, produit et utilise des données de recherche. De ce fait, l'actualisation des connaissances nécessite de faire preuve d'un questionnement professionnel et d'un positionnement professionnel constant.

Pour inscrire sa pratique dans cette démarche continue d'amélioration de la qualité, il est attendu que les étudiants documentent leurs activités en stage, à l'aide d'un portfolio dédié qui leur sera transmis. Ce portfolio est présenté en ANNEXE VI.

Pour inscrire sa pratique dans cette démarche continue d'amélioration de la qualité, il est attendu que les étudiants documentent leurs activités en stage, à l'aide d'un portfolio qui leur est transmis.

Le portfolio utilise une version adaptée du modèle de différenciation des étapes du cheminement vers l'expertise de BENNER et DREYFUS.

Le modèle Dreyfus d'acquisition des compétences établit que dans l'acquisition et le développement d'une compétence, un étudiant, passe par 5 stades successifs : novice, débutant, compétent, performant et expert qui sont le reflet des 3 types de changements qui se produisent lors de l'acquisition d'une compétence.

L'étudiant peut également enrichir et compléter le document avec tous les éléments probants permettant de valider les indicateurs de la compétence. L'étudiant décrit ses activités et les classe par rôle identifié.

En développant sa pensée critique, l'IPA renforce son autonomie professionnelle dans la limite de son champ de compétences. Il s'agit d'être attentif aux situations qui suscitent le questionnement et l'étonnement et qui sont des moments propices à la réflexivité.

L'analyse de sa pratique amène le professionnel à la renouveler et à l'enrichir en se fixant des objectifs.

La recherche sert de levier vers l'excellence. Les IPA s'engagent à utiliser les données de recherche en vue d'améliorer les prestations de soins. Ils/Elles se placent comme des collaborateurs et des partenaires de

recherche. La formation éveille l'esprit du chercheur, entraîne à l'analyse des articles de recherche et confronte le diplômé aux situations qui interrogent dans la perspective de faire évoluer sa pratique.

Objectif N°4- Accompagner l'émergence d'une identité professionnelle d'IPA au profit des patients et de l'ensemble des partenaires.

La pratique infirmière avancée se fonde sur le périmètre des soins infirmiers. Le parcours de formation qui s'inscrit dans le continuum de la formation initiale des infirmiers (grade licence), vise à approfondir les rôles infirmiers et à consolider les compétences infirmières. Mais il se base aussi sur une dimension médicale. Ce qui suppose d'intégrer une nouvelle culture et de construire une nouvelle identité. La maquette de formation offre une architecture au développement du savoir en pratique avancée, mais elle ne suffit pas à fabriquer le professionnel IPA. **La professionnalisation d'un individu est liée au cadre professionnel et au groupe professionnel de l'individu.** Le passage d'infirmier à infirmier en pratique avancée a été considéré comme la construction d'une identité propre IPA que la formation doit développer et soutenir par l'organisation des parcours personnalisés.

Pour y parvenir, la formation devra conduire à développer chez les étudiants une capacité d'analyse critique et une culture leur permettant d'être des moteurs du développement et d'innovation dans leur contexte professionnel.

Des temps d'analyse de pratique sont organisés tout au long de la formation, afin de favoriser le développement de la réflexivité et de la pensée critique.

L'enjeu de cette construction plurielle est l'implantation des IPA comme nouveau modèle professionnel au sein des équipes de soins et l'accompagnement des promotions suivantes d'étudiants.

C. Constitution de l'offre pédagogique

La présente demande vise à proposer l'accréditation de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique avancée à l'Université de Strasbourg, **dans le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022).**

Par arrêté paru au JO du L'université de Strasbourg est par ailleurs accréditée à délivrée le diplôme dans les 4 premières mentions

La formation est envisagée comme un parcours en deux ans soit quatre semestres de formation. Le diplôme d'Etat s'obtient par la capitalisation progressive de 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 6 compétences du référentiel. Chaque semestre de formation permet l'acquisition de 30 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

Le contenu de la formation est réparti entre temps d'enseignement théorique et temps d'enseignement clinique en stage. Les stages, un au semestre 2 et un au semestre 4, permettent de capitaliser 30 ECTS.

Les unités d'enseignement représentent 90 ECTS et se décomposent en quatre domaines d'enseignements, conformément à l'Arrêté du 18 Juillet 2018 modifié relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée :

- **Sciences fondamentales** (sémiologie des systèmes et grandes fonctions, Clinique Pharmacologie - examens paracliniques - sémiologie des affections des systèmes et des affections psychiatriques, gériatriques douleur - diététique et nutrition)
- **Sciences humaines, sciences sociales, gestion et droit** (Sociologie - santé publique - législation - éthique et déontologie -, management pédagogie et gestion des risques)
- **Pratiques avancées, fondements et concepts** (Modèles conceptuels infirmiers, principes et fondements des sciences infirmières et de la pratique avancée - raisonnement et démarche clinique)
- **Méthodes et outil de travail** (Methodologie de recherche - methodologie d'analyse de la pratique professionnelle - methodologie de la communication écrite et orale - methodes de travail - anglais scientifique et professionnel)

La première année de formation conduisant au diplôme d'Etat, dite « tronc commun » permet aux étudiants d'acquérir des bases fondamentales, transversales et communes à l'exercice, et ce au travers de deux semestres communs (première année DE1 S1- première année DE 1 S2).

A l'issue de la première année, les étudiants confirment le choix de la mention dans le DE en pratique avancée parmi les domaines d'intervention (ou mention) définis à ce jour :

Mention 1 : pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires; La liste des pathologies chroniques stabilisées est définie par l'Arrêté du 18 Juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique. Il s'agit des pathologies suivantes :

- Accident vasculaire cérébral
- Artériopathies chroniques
- Cardiopathies et maladies coronaires
- Diabète de type I et de type II
- Insuffisance respiratoire chronique
- Maladie d'Alzheimer et autres démences
- Maladie de Parkinson
- Epilepsie

Mention 2 : oncologie et hémato-oncologie

Mention 3 : maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale.

Mention 4 : Psychiatrie et santé mentale

Mention 5 « Urgences » (29/08/2022) est portée à création et pourrait être proposée aux étudiants infirmiers en pratique avancée issus de la promotion 2021-2023 de l'Université de Strasbourg, à la rentrée 2022.

La seconde année de formation permet ainsi aux étudiants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine de spécialité, choisi à l'issue de la première année parmi les 5 citées ci-dessus. Elle se décline en deux semestres DE2-S3 et DE2 - S4.

Au semestre 3, 2 UE sont communes aux 4 mentions, langue vivante-anglais et recherche.

Chaque mention est constituée de 3 UE : bases fondamentales, clinique, parcours de santé.

Le semestre 4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra de mettre en application les savoirs et les habiletés, ainsi que les enseignements de recherche notamment par rédaction d'un travail de recherche qui peut s'orienter selon quatre axes :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature
- Une analyse de pratiques professionnelles
- Un mémoire consistant en une analyse critique s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé
- Un mémoire de recherche

Le travail personnel de recherche clinique nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées.

La formation est schématiquement prévue selon le modèle ci-dessous

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

• Nombre de candidats

Le nombre d'étudiants est fixé à 30 (ouverture effective de la formation dès 10 étudiants) afin de permettre la mise en place des différents enseignements et l'agrément des terrains de stage. Ce nombre sera adapté et augmenté à 35 en fonction de la demande et de la création du dispositif pour les candidats **dans le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022)**.

• Accès à la formation et modalités d'inscription

Tous les infirmiers titulaires d'un Diplôme d'Etat d'infirmier peuvent s'inscrire à la formation. Néanmoins **l'exercice en tant qu'IPA** est réservé aux personnes ayant exercé au moins pendant 3 années en équivalence temps plein en tant qu'IDE.

L'accès est possible aux personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne, au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France ou aux personnes titulaires d'un diplôme étranger reconnu en France pour l'exercice de la profession infirmière ou encore d'une autorisation à exercer le diplôme.

Le diplôme est ouvert en formation continue et en formation initiale (poursuite d'études après l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier)

Conditions d'éligibilité

Formalités administratives

Durant les deux années de formation du DE-IPA, les étudiants relèvent administrativement de la Faculté de médecine en lien avec le service de formation continue de l'Université de Strasbourg.

Le traitement des demandes d'inscriptions administratives est assuré par le service de formation continue de l'Université de Strasbourg. Les commissions d'admission et jurys sont conformes à l'Arrêté **du 18 Juillet 2018** modifié relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Les inscriptions pédagogiques sont réalisées par le Service de formation continue pour toutes les mentions suivies par les étudiants selon la procédure e-candidat.

Le dossier d'admission sera étudié par un jury (commission d'admission en première année) composé

- du responsable du DE et du co-responsable infirmier
- du Comité de pilotage du DE regroupant des enseignants universitaires et des professionnels infirmiers de tous les secteurs proposés par les mentions, Directeurs des soins et d'Institut.
- Des professionnels libéraux

La commission d'admission en première année examinera la cohérence du projet personnel de l'étudiant concerné et proposera éventuellement une remise à niveau avec des unités complémentaires.

Au semestre 1

Pour être admis en semestre 1, le candidat doit :

- Être titulaire du DE d'Infirmier
- Être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique (inscription possible que pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale)

Un candidat titulaire du master Sciences Infirmiers (Aix-Marseille ou St Quentin en Yvelines) peut s'inscrire en DE1-S1 et pourra bénéficier de dispense(s) d'enseignement dans le cadre d'un parcours personnalisé dont les modalités seront précisées au moment de l'acceptation du dossier d'inscription.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Dossier de candidature (renseignements administratifs)
- Copie du diplôme d'Etat infirmier certifié conforme ou du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique
- **Rapport motivé en 6 pages maximum** expliquant le parcours professionnel réalisé, l'analyse du parcours professionnel et la description précise et détaillée du projet IPA envisagé, les motivations à suivre la formation.
- CV complet.
- Copie de DU, Licence, Master dans les domaines de santé publique, clinique, soins infirmiers, droit, éthique, anthropologie, sociologie ...etc.
- Un courrier d'accompagnement signé par le chef de service et/ou le chef de pôle ainsi que le cadre de pôle dans le cadre d'un projet de service peut être joint au dossier si la candidature est celle d'un personnel d'une structure de soins.

De plus, pour les candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France ou d'un diplôme étranger reconnu en France pour l'exercice de la profession infirmière ou encore d'une autorisation à exercer le diplôme, sont à joindre :

- La photocopie de leur diplôme d'infirmier
- Un relevé du programme des études suivies précisant le nombre d'heure de cours par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme
- La traduction en français par un traducteur agréé, s'il y a lieu.

Au semestre 3

Admission suite à la validation du M1

L'admission au semestre 3 est possible dès lors que l'étudiant a capitalisé les 60 ECTS associés à la première année de formation. L'étudiant inscrit en première année confirme sa demande dans la mention souhaitée par courrier aux responsables de formation.

Admission directe en M2

L'entrée directe en deuxième année dans la mention urgences du DE Pratique avancée est possible sur dossier. Pour être admis en semestre 3, le candidat doit :

- Être titulaire du DE IPA (pour un changement de mention)
- Être titulaire d'un diplôme étranger validant une formation et une compétence de même nature sous réserve de validation des acquis professionnels par le jury du DE IPA.

Un candidat titulaire du master Sciences Infirmiers (Aix-Marseille ou St Quentin en Yvelines) peut s'inscrire en DE1-S3 et pourra bénéficier de dispense(s) d'enseignement dans le cadre d'un parcours personnalisé dont les modalités seront précisées au moment de l'acceptation du dossier d'inscription.

L'autorisation d'inscription directement en Diplôme d'Etat DE2 est accordée par la commission d'admission. Cette proposition se fonde sur l'avis du responsable de la mention demandée du DE, au vu d'un dossier présenté par l'étudiant et comportant un projet professionnel argumenté. Les candidats titulaires d'un master de Sciences Infirmières délivré par une autre université peuvent déposer un dossier. Celui-ci sera examiné et sélectionné par l'équipe de formation du diplôme d'état IPA et l'équipe pédagogique de la mention souhaitée par le candidat. Selon le contenu de la formation validée, l'équipe pédagogique validera tout ou partie des UE du diplôme d'état IPA de l'Université de Strasbourg en deuxième année

COMPOSITION DU DOSSIER

- Dossier de candidature (renseignements administratifs)
- CV complet
- Copie du diplôme d'Etat infirmier et du diplôme d'Etat IPA
- Rapport motivé en 6 pages maximum expliquant le parcours professionnel réalisé, l'analyse du parcours professionnel et la description précise et détaillée du projet IPA envisagé, les motivations à suivre la formation ou à changer de mention le cas échéant.
- Un courrier d'accompagnement signé par le médecin responsable de l'unité ou par le chef de service dans le cadre d'un projet de service doit être joint au dossier si la candidature est celle d'un personnel d'une structure de soins. La co-signature par le chef de pôle est la bienvenue afin d'impliquer tous les acteurs du parcours de soins au sein des services.

Aux termes de la loi, l'autorisation d'inscription dans une des mentions de deuxième année du DE est accordée par le Président de l'Université sur proposition du Responsable du DE transmise via le Doyen de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé de l'université de Strasbourg. Cette proposition se fonde sur l'avis du responsable de la mention et de l'équipe pédagogique de la mention demandée du Diplôme d'Etat DE2, au vu d'un dossier présenté par l'étudiant et comportant un projet professionnel argumenté.

L'autorisation d'inscription est valable un an.

Le redoublement en Diplôme d'Etat DE1 n'est pas de droit. Il est subordonné à une décision explicite du jury ; il doit être justifié par une raison objective (longue maladie, travail salarié en parallèle par exemple). L'autorisation d'inscription doit donc être redemandée, en cas d'échec, dans les mêmes conditions que précédemment. Des dispenses d'enseignement peuvent être envisagées au regard du parcours spécifique (autres diplômes universitaires obtenus, expériences professionnelles avérées et validées par les employeurs) des demandeurs.

Ces dispositions seront favorisées dans la mesure du possible afin de prendre en compte les compétences de l'étudiant.

A l'issue de la période de sélection, la liste des candidats retenus est publiée

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

- Financiers

Le coût de la formation en formation continue est fixé à 4500€ par année de formation. Le service de formation continue de l'Université de Strasbourg, sera garant de l'équilibre financier de la formation conduisant au DE et de son développement.

29/08/2022 :

Les étudiants issus de la formation initiale sont acceptés en formation sous réserve de l'obtention de leur diplôme d'état au jour de la rentrée en formation.

Ces étudiants sont assujettis du paiement des droits universitaires et la CVEC.

Pour ces étudiants une démarche individualisée d'accompagnement (suivi accentué, propositions de rencontres échelonnées et accompagnement spécifique sur le choix du lieu de stage au semestre 2...) est proposée.

Un poste à temps plein d'infirmier cadre de santé, titulaire d'un Master ingénierie de la formation et des compétences parcours pédagogie en sciences de la santé, est dédié afin d'assurer l'accompagnement des étudiants dans le cadre d'un dispositif spécifique de suivi au cours de la formation et des stages, la coordination des enseignements et certains cours. En lien avec les coordinateurs des stages des établissements de formations en soins infirmiers, elle fixe avec le médecin responsable la liste des stages. De plus, elle assure l'interface entre les équipes hospitalières et le comité pédagogique de la formation.

Le curriculum vitae de la personne assurant cette fonction figure en ANNEXE.

- Humains

L'organisation de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique avancée valant grade de Master sera assurée par le département pédagogique des sciences infirmières, département interne de la faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé conjointement avec le service de formation continue de l'Université de Strasbourg.

Avec l'accord du responsable de la faculté et de son doyen, les chefs de clinique participeront à l'enseignement, ainsi que des enseignants-chercheurs de différentes disciplines. Les enseignements seront assurés par

- **Des Professeurs des Universités des maitres de conférence hospitalo-universitaires et mono appartenant de la faculté de médecine de Strasbourg** dont les expertises permettent de couvrir les différents champs d'intervention de l'infirmier en pratique avancée et notamment celui recouvrant la « mention urgences ».
- **Des praticiens hospitaliers et des personnes non titulaires (assistants hospitalo-universitaires et chefs de clinique)**
- **Des praticiens libéraux ou exerçant en médecine générale**
- **Des infirmiers en pratique avancée titularisés ou exerçant en libéral salarié ou non en lien avec les domaines d'intervention identifiés**
- **Des infirmiers ou cadres de santé formateurs en institut de formation en soins infirmiers** pour les unités d'enseignement relevant de la pratique infirmière
- **Des infirmiers ou cadres de santé exerçant une activité en unités de soins pour les enseignements** relevant de chaque mention

29/08/2022 :

Le service de formation continue de l'université de Strasbourg, en partenariat avec le service de scolarité de la Faculté de Médecine Maïeutique et Sciences de la santé de l'Université de Strasbourg assure la

gestion administrative et le suivi financier de la formation ce qui comprend entre autre l'inscription des étudiants issus de formation initiale ou continue.

Mme SEBRI

- **Assure le suivi pédagogique des étudiants et la planification pédagogique du dispositif de formation conduisant au DE d'infirmier en pratique avancée ou d'une de ses actions de formation.**
- **Assure la coordination des actions de formation avec les intervenants et les partenaires**
- **Assure des missions de formation et de communication du dispositif**

- **Locaux**

Les étudiants seront accueillis au sein de la faculté de médecine et du campus de l'Université de Strasbourg. Ils pourront bénéficier des moyens numériques du service de formation continue et de l'infrastructure du centre de simulation de l'Université de Strasbourg (UNISIMES).

En partenariat avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, des journées d'immersion sont prévues dans les services spécifiques et propres à cet apprentissage immersif dans le respect d'une convention spécifique.

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom NOM : Pr Thomas VOGEL

Titre : Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg, UNISTRA (PU-PH)

Composante : Faculté de Médecine

Courriel : thomas.vogel@chru-strasbourg.fr

Co- Responsable de la formation

Prénom NOM : Isabelle SEBRI

Titre : Cadre de santé chargée d'accompagnement à l'universitarisation des métiers de la Santé

Composante : Faculté de médecine

Courriel. : i.sebri@unistra.fr

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Pr Thomas VOGEL, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier Chef de Service du Secteur SSRG + UCC + CAPS Pôle de Gériatrie - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg EA-3072 – Université de Strasbourg

Pr Bruno MOULIN, Professeur des Universités- Praticien Hospitalier, Vice doyen à la Faculté de Médecine de Strasbourg, chef de service néphrologie et référent de la mention « maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale ».

Pr Pierre VIDAILHET, Professeur des Universités- Praticien Hospitalier, Faculté de Médecine de Strasbourg, référent enseignement du Pôle de psychiatrie et santé mentale des hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Directeur universitaire de l'unité de Simulation européenne en santé (UNISIMES).

Pr Anne CHARLOUX, Professeur des Universités- Praticien Hospitalier, Faculté de Médecine de Strasbourg

Pr Erik-André SAULEAU Professeur au département de biostatistiques et informatique médicale de la faculté de médecine de Strasbourg. ICube - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie (ICube) - UMR 7357

Pr Jean-Christophe Pierre WEBER, Service de Médecine Interne NOUVEL HOPITAL CIVIL / NHC, responsable du Master Ethique

Dans le cadre de la mention « Urgence »

Pr Pascal BILBAULT, Professeur des Universités Chef de pôle des urgences Hôpitaux universitaires de Strasbourg

Mme Sandrine HAGENSTEIN, cadre de santé de pôle des urgences aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg

Les professionnels

Mme Pia ACKER, PRCE d'Anglais Centre de Ressources de Langues Faculté de Médecine de Strasbourg

Mme Nicole JUNGER, enseignante d'anglais de l'université de Strasbourg, Centre de Ressources de Langues de la Faculté de Médecine, Pôle LanSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) Faculté des Langues

Les référents infirmiers des différentes mentions

Mme Isabelle SEBRI, Infirmière Cadre de santé, titulaire d'un master ingénierie de la formation et des compétences parcours pédagogie en sciences de la santé, chargée de mission à l'accompagnement à l'universitarisation des formations paramédicales, co-responsable de la formation.

Mme Aurore KLEIN, Infirmière en pratique avancée mention pathologies chroniques stabilisées polypathologies courantes en soins primaires

Mme Catherine COCHEZ, Infirmière en pratique avancée mention oncologie hémato oncologie

Mme Isabelle BAYLE, Infirmière Directrice des soins de l'Institut de formation en soins infirmiers de Saverne Docteure en Sciences de l'Education,

Mme Véronique BRUNSTEIN, Infirmière cadre supérieur de santé, Responsable Service formation continue, DPC et écoles, pole ressources humaines

Mme Lysiane CHARTON, IBODE cadre de santé formateur, référente service sanitaire à l'IFSI St Vincent et co –référente de l'Unité d'enseignement santé publique, étudiante en master pédagogie des sciences de la santé

Mme Laetitia DIETEMANN, Directrice adjointe de l'Institut de formation en soins infirmiers de Saverne

Mme Marie LIENDLE Infirmière Cadre de santé formatrice, IFSI du pays d'Erstein, Docteure en philosophie et co-référente de l'UE Responsabilité Ethique législation et déontologie

- CV des enseignants et liste des publications

Les curricula vitae des enseignants figurent en ANNEXE.

La liste des enseignants est susceptible d'évoluer dans le cadre de l'organisation interne à la formation.

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'Annexe III présente le contenu des enseignements de la mention incluant :

- UE Bases fondamentales
- UE Clinique
- UE Parcours de santé

La formation se décline en séminaires conçus pour permettre intégration des enseignements tout en faisant appel aux connaissances antérieures des étudiants.

29/08/2022 :

L'Annexe IIIbis présente le programme détaillé avec les enseignants prévus.

- **Mentions prévues en propre ou en co accréditation**

CF document présenté en annexe

- **Cours magistraux et enseignements dirigés**

CF document présenté en annexe

- **Mutualisation des enseignements :**

- avec d'autres formations de santé : si oui lesquelles
- avec des formations d'autres UFR du même établissement
- **avec des formations d'autres établissements**

Potentiellement, et compte tenu du faible nombre de candidats, les enseignements seront mutualisés pour la partie théorique avec les Universités de Lorraine et de Reims.

- **Stages :**

Pour les étudiants suivant la mention **dans le domaine d'intervention des urgences (29/08/2022)**, le stage s'effectue selon un parcours dans les trois catégories de structures d'urgence hospitalières suivantes : structure des urgences (SU), structure mobile d'urgences et de réanimation (SMUR) et service d'aide médicale d'urgence (SAMU).

Encadrement et évaluation :

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un portfolio identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil

- **Modalités d'agrément des terrains de stage**

Le cadre réglementaire et les feuilles d'évaluation des stages de semestre 2 et 4 figurent en ANNEXE IV

Article 11 de l'Arrêté du 18 juillet 2018 modifié

« Les terrains de stage dans lesquels sont affectés les étudiants sont agréés par le directeur de l'unité de formation et de recherche ou de la structure dispensant la formation, sur proposition du binôme composé :

- du personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale et
- D'un infirmier intervenant dans la formation. »

Le processus d'agrément de l'ensemble des stages de la formation, toutes mentions confondues, est en cours depuis septembre 2019. Les terrains de stage complètent le document « d'agrément des stages » disponible à

l'annexe V. Ce document est centralisé dans le bureau de la co-responsable de formation, mais accessible pour les étudiants comme livret d'accueil en stage.

Dans le cadre de la mention « **Médecine d'Urgence** » (29/08/2022) plus particulièrement, une collaboration avec la Direction des soins du CHRU de Strasbourg est engagée pour recenser et organiser les parcours selon les 3 structures des urgences énoncées.

Les stages feront l'objet d'une convention avec tout établissement pouvant assurer l'encadrement des étudiants inscrits dans la formation.

La liste des terrains de stage et des maîtres et tuteurs de stage sera présentée au comité pédagogique et de formation élargi. La mutualisation des stages avec l'Université de Lorraine et l'Université de Reims permettra un agrément de terrains de stages dans les différentes subdivisions.

- **Listes des terrains de stages et des maîtres de stages agréés**

Choix des stages, organisation et recherche des stages

Les lieux de stages sont accrédités et proposés par l'équipe de formation du diplôme d'état ou l'équipe pédagogique de la mention. Les étudiants peuvent adresser une proposition pour un stage national, européen ou international non référencé dans la liste accréditée. Tous les stages font l'objet d'une convention entre le service de formation continue, la Faculté de médecine de Strasbourg, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Les étudiants réalisent ces stages dans des terrains de stage en lien avec leur projet professionnel.

29/08/2022 :

Les stages cliniques en lien avec la mention « urgences » seront réalisés :

- **Aux hôpitaux universitaires de Strasbourg : Service des urgences Hautepierre et Nouvel hôpital civil, SAMU SMUR centre de régulation,**
- **Aux Hôpitaux Civils de Colmar**
- **Au groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud-Alsace**
- **Au centre hospitalier de HAGUENAU**

D'autres pistes de lieux de stage doivent être concrétisées d'ici à la fin de l'année 2022.

Chaque lieu de stage complète la demande d'agrément. Les responsables de formation s'assurent que le parcours de stage prend en compte l'obligation de passer par les trois catégories de structures d'urgences hospitalières.

Pourcentage d'étudiants susceptibles d'effectuer un stage à l'étranger dans un organisme public ou privé :
10%

Les acteurs- Collaboration avec les tuteurs de stage

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Le tutorat sera assuré par :

- un professionnel du terrain de stage reconnu pour son expertise dans le domaine,
- un enseignant référent de la discipline concernée du diplôme d'état.

Compte tenu du caractère novateur du diplôme, il sera nécessaire de prévoir la formation des tuteurs.

Les tuteurs permettent d'encourager chez les étudiants l'adoption d'une posture réflexive, d'un raisonnement clinique de qualité et d'une habileté gestuelle. Ils évaluent le niveau de développement des compétences et favorisent l'intégration de savoirs dans des registres variés (cliniques, législatifs, organisationnels, relationnels), Ils proposent les ECTS correspondants à la période de stage. Ces ECTS seront définitivement attribués par le jury.

Le rôle des tuteurs est donc central dans le volet pratique et réflexif de la formation. Comme la pratique avancée n'est pas encore une réalité encadrée dans les établissements de soin, les premiers tuteurs seront identifiés dans leurs institutions pour leur pratique en équipe de soin et leur implication dans la formation. Des réunions d'information et des séminaires de formation leurs seront proposés afin de leur permettre d'appréhender leur rôle dans les meilleures conditions et au bénéfice des étudiants formés.

Le tutorat en stage sera assuré au cours des premières années par un binôme médecin-infirmier expérimenté.

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR **(accompagnement des étudiants)**

Le suivi pédagogique des étudiants s'inscrit en cohérence avec les objectifs et les contenus pédagogiques prévus dans l'Arrêté du 18 juillet 2018 modifié relatif au régime des études en vue du DE d'infirmier en pratique avancée. Le suivi individuel des étudiants est confié à Mme SEBRI, Co-responsable infirmier chargée de la coordination des enseignements.

Les « balises méthodologiques », fournies par les objectifs de formation, constituent une approche pragmatique susceptible d'aider les enseignants dans la construction des séquences d'enseignement et les étudiants dans leur transition professionnelle.

L'apprenant futur diplômé IPA est considéré comme acteur auteur de son parcours de professionnalisation. L'ambition de l'équipe pédagogique est d'aider le futur diplômé à se projeter dans la posture d'IPA en co-élaborant son projet de parcours, en lui mettant à disposition des supports variés et des ressources externes qu'il pourrait utiliser s'il en prend l'initiative.

Le suivi et l'accompagnement des étudiants est un moyen formatif au service de la progression de l'étudiant, pour atteindre les objectifs fixés dans le projet pédagogique. Il répond à l'intention de :

- décrire et interroger sa pratique pour développer une identité professionnelle (objectifs 3 et 4 de la formation)
- interroger sa posture et son positionnement professionnel (objectifs 3 et 4 de la formation)
- initier la coopération avec les professionnels de terrain et développer sa propre posture d'accompagnement d'équipe(s) (objectif 2 de la formation).

29/08/2022 :

Le dispositif décrit intègre l'ensemble des étudiants quel que soit le parcours engagé en 2^e année.

Il a été mis en place dès l'ouverture de la formation en 2020 pour les autres mentions.

Pour compléter l'approche orientante de développement des compétences, des temps réguliers sont proposés aux étudiants permettant dès l'entrée en formation de

- **Présenter son projet d'implantation ou de le construire tout au long de la formation**
- **Réfléchir sur sa posture et ainsi développer le questionnement inhérent à la fonction et qui permet l'inscription dans la démarche de recherche en 2^e année.**

De plus, au cours de la première année, plus rarement pour des raisons calendaires au cours de la 2^e année de formation, les étudiants sont convoqués en « journal club » intitulé « WIK IPA ».

Basé sur le principe des réunions de revue bibliographique, le WIK- I.P.A est constitué des étudiants infirmiers en pratique avancée, qui se rencontrent régulièrement pour discuter de thématiques et/ou d'articles en lien avec la fonction.

Les objectifs sont de :

- Fournir une mise à jour récente de l'état de la littérature dans une thématique touchant les pratiques avancées.
- Porter un regard sur les différents écrits liés à la pratique avancée
- Se baser sur des écrits scientifiques pour porter un regard critique et fondé sur des données probantes pour permettre le développement des compétences
- Développer une approche de l'analyse des différents types d'articles
- Développer le raisonnement et une approche fondée sur les données probantes
- Développer l'identité professionnelle IPA
- Permettre à l'apprenant de se créer une « banque de données probantes »

Les compétences à développer sont :

- La communication : la relation à l'auditoire, développement du leadership et de la confiance en soi
- La démarche de recherche en sciences de la santé et en pratique avancée effectuer une recension des écrits et analyser des écrits
- La réflexion critique

A ce tutorat pédagogique est associé un tutorat en stage.

Lors des stages, un tutorat est organisé entre un médecin enseignant chercheur et un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil. Le stage permet l'acquisition des compétences et d'ancrer les savoirs dans une réalité de travail pour s'approprier l'exercice en pratique avancée.

De plus, le dispositif de guidance prévu pour le travail de recherche s'inclut également dans le dispositif d'aide à la réussite de la formation.

La dynamique suscitée par ce processus de nature ascendante donne les clés à l'étudiant d'une meilleure compréhension de sa formation, de la transférabilité des apprentissages dans le cadre de situations complexes et authentiques, la possibilité de s'autoévaluer, et enfin le passage d'un paradigme de la mesure de la connaissance à celui du jugement professionnel, clé du leadership professionnel. (Jacques TARDIF)

Concrètement, ce suivi consiste à dresser un bilan individuel du semestre écoulé et à poser les objectifs personnels permettant de favoriser la réussite de l'étudiant sur la suite de son parcours. Il facilite le processus de professionnalisation et contribue à une dynamique d'apprentissage.

Afin de faciliter l'entrée dans la formation, les étudiants disposent dès l'entrée en formation d'un livret de formation présenté en annexe VII précisant les objectifs de formation, les compétences à atteindre, les moyens d'accompagnement mis en œuvre pour favoriser leur réussite et d'un portfolio présenté dans l'annexe VI

X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Le dispositif d'évaluation de la formation.

Une évaluation de la satisfaction des enseignements par les étudiants est mise en œuvre pour chaque unité d'enseignement à l'aide des supports proposés par le service de formation continue et l'équipe pédagogique du dispositif. Une synthèse permettra d'identifier les points forts et les axes d'amélioration à prendre en compte par la suite pour l'année universitaire suivante.

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux de formation :

- Au terme de chaque unité d'enseignement il sera proposé aux étudiants une enquête de satisfaction sur le contenu et le format des cours proposés.

- Un bilan de fin de première année et un bilan de fin de formation seront proposés aux étudiants avec les responsables de formation et de mention.

A l'issue de la formation, l'équipe de formation propose de conserver un suivi personnalisé par courriel de chaque promotion pour le suivi des diplômés à l'aide d'un questionnaire standardisé. Il s'agira d'y associer les structures d'emploi pour s'assurer de la progression professionnelle et de l'employabilité des professionnels.

De plus, la mise en place d'une démarche qualité pour l'évaluation du taux de réussite des étudiants ainsi que le suivi de la gouvernance du DE appuiera le respect du cahier des charges du grade de master.

En tant qu'instance de consultation, le conseil de perfectionnement analyse et prend en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants.

29/08/2022 :

La formation a été mise en place pour la rentrée de septembre 2020. (Première promotion 2020-2022)

La promotion 2020 – 2022 a été diplômée en juillet 2022. Concernant cette promotion

- ◆ 29 étudiants en 2^e Année
- ◆ **25/ 29 étudiants valident leur semestre 4 et ont été diplômés**
 - 14/18 en mention Pathologies chroniques stabilisées polypathologies courantes en soins primaires
 - 3/3 en mention maladie rénale chronique dialyse et transplantation
 - 3/3 en mention oncologie hémato-oncologie,
 - 5/5 en mention psychiatrie santé mentale
- ◆ 4 étudiants seront ajournés :
 - 1 étudiante n'a pas le nombre d'heures de stage requis (arrêt maladie prolongé)
 - 1 étudiant a déposé son travail de recherche mais n'a pas souscrit à la demande du directeur de mémoire et n'a pas soutenu
 - 1 étudiante a échoué au rattrapage du S3 et au mémoire
 - 1 étudiant échoue au rattrapage du S3, n'a pas déposé son travail de recherche et ne valide pas les compétences en stage (stage de S4)

29/08/2022 :

Les dispositifs d'évaluation mis en place dans le cadre de la formation conduisant au DE d'infirmier en pratique avancée (quelle que soit la mention) sont de plusieurs ordres et niveaux :

- Premier niveau l'offre pédagogique : A l'issue de chaque semestre, un questionnaire GOOGLE FORMS transmis par Mme SEBRI aux étudiants permet une évaluation de chaque UE du semestre. Les éléments de réponses fournis par les étudiants sont repris lors d'un échange oral avec eux pour en faciliter le réajustement.

Ces bilans ont permis de mettre en évidence :

- Des points forts :

- Une vraie prise en compte de la fonction IPA dans la formation
- Accompagnement vers la professionnalisation tout au long de la formation

- Des axes d'amélioration :

- UE Clinique : l'équipe pédagogique a fait le choix de contextualiser les enseignements à partir de situations cliniques selon un modèle d'enseignements inversé : les étudiants travaillent une situation clinique fournie par l'enseignant, celui-ci reprend la situation clinique et approfondit avec les étudiants les éléments d'incompréhension.
- 4 séquences de simulation sur la première année sont prévues de l'apprentissage de l'examen clinique (2 dans un contexte d'homme « sain » 2 dans un contexte de pathologies.

Malgré cette proposition et l'approfondissement en stage de l'examen clinique, les étudiants souhaiteraient davantage de « clinique ». En réponse à cette demande, l'équipe pédagogique proposera à partir du semestre 2 de l'année 2022-2023 des matinées de pratique de l'examen clinique en service où les étudiants infirmiers en pratique avancée se grefferont aux étudiants en médecine,

- La communication sur le métier d'IPA vers les partenaires
- 2^e niveau : Le service de formation continue dans le cadre de son approche qualité mesure l'adéquation entre les objectifs de formation proposés et leurs atteintes à différents temps du dispositif de formation et au minimum 3 X pendant la durée de la formation
- 3^e niveau : à l'échelle de l'Université L'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) a été créé en octobre 2002. Il travaille pour l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute Alsace, en concertation avec le Rectorat pour les questions d'aide à l'orientation et de parcours des étudiants.

L'Observatoire a pour missions :

- La réalisation d'enquêtes sur le devenir des étudiants diplômés des universités de Strasbourg et de Haute-Alsace (DUT, Licence professionnelle, Master, Doctorat) ;
- La mise au point de suivis des parcours étudiants au sein de l'enseignement supérieur en Alsace (analyse de trajectoires) ;

- La communication et diffusion des résultats dans les établissements concernés, vers leurs partenaires (lycées, collectivités)
- La réalisation d'enquêtes à la demande des universités à des fins de pilotage ou d'évaluation des dispositifs mis en place.

La première cohorte issue du dispositif de formation a été diplômée en 2022. Les étudiants intégreront le dispositif d'évaluation de l'insertion professionnelle et du suivi des trajectoires en 2023.

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

XII - AVIS DES INSTANCES

29/08/2022 :

La formation conduisant au DE D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE est gérée par le service de formation continue de l'Université de Strasbourg.

Le « parcours » urgence au sein de « diplôme d'état » a été préempté en 2020 lors de la précédente accréditation,

Ont fait l'objet d'une délibération aux instances dans le cadre des formations diplômantes gérées par le service de formation continue

- la maquette, maquette effectivement ouverte pour la rentrée 2022,
- MECC de l'année, tarif de l'année dans le tableau du Service de Formation Continue

Ceux-ci ont été présentés à la CFVU du 03/05/2022 cf PV joint et CA du 07/06/2022 PV joint.

- de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- du conseil d'administration

- Avis CFVU Université de Strasbourg en date du ? → Avis spécifique pour la mention « Urgences » à transmettre

- Avis CA Université de Strasbourg en date du ? → Avis spécifique pour la mention « Urgences » à transmettre

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

accreditation-ipa@enseignementsup.gouv.fr

orianne.wagner-ballon@enseignementsup.gouv.fr

jean-christophe.paul@enseignementsup.gouv.fr

marcelle-clemence.misseboukpo@enseignementsup.gouv.fr

abderaman.rahma@enseignementsup.gouv.fr

Orientations relatives aux modalités pédagogiques

La formation IPA repose sur une approche par compétences. Cela implique que chaque unité d'enseignement et chaque cours doivent favoriser le développement des compétences visées par la formation. Ce développement repose sur plusieurs principes applicables lors de l'animation des cours (le terme « cours » désigne chaque séquence pédagogique qui prendra place au sein des UE, qu'il s'agisse de cours en grands groupes, de travaux dirigés ou de travaux pratiques) :

- **L'apprentissage devrait toujours se faire « en contexte ».** Une connaissance est en effet profondément marquée par le contexte dans lequel elle a été apprise. Si l'on souhaite que la connaissance ne soit pas une fin en soi, mais une ressource utile au développement des compétences, l'apprentissage devrait être contextualisé. Cela implique de partir de situations concrètes, présentées au début de chaque cours, *avant* l'apport de contenu. Ces situations peuvent prendre des formes très variées : une diapositive décrivant un cas clinique, une vidéo ou une simulation montrant un professionnel agir, un extrait d'article de presse ou d'article scientifique, des données épidémiologiques, etc.
- Le cours devrait permettre de **tenir compte de ce que les étudiants savent déjà.** Les IPA sont des professionnels de santé qui ont au moins trois années d'activité. Pendant leur formation initiale d'infirmier et leur exercice professionnel, ils ont continué à développer leurs compétences et acquis de nombreuses connaissances sur tous les sujets qui seront traités en cours. Certaines connaissances sont pertinentes, d'autres sont erronées. Il est important de les explorer, afin faciliter en particulier le travail de déconstruction des méconnaissances. De nombreuses stratégies permettent d'explorer ces connaissances. Elles devraient être mobilisées au début du cours, *avant* l'apport de contenu. Il peut s'agir de poser aux étudiants des questions à propos de la situation concrète utilisée pour contextualiser (par exemple : quel est le problème présenté par le patient ? Comment agiriez-vous face à cette situation ? Quelles sont les premières actions que vous mettriez en œuvre dans ce contexte ?), de questionner les étudiants sur le contenu du cours (par exemple, sous la forme de QCM avec réponse électronique), de réaliser un tour de table en invitant les étudiants à partager leur vécu de situations en lien avec le thème de cours, ou encore de leur demander d'agir dans un environnement simulé.
- Le cours **devrait permettre aux étudiants de travailler ensemble.** Apprendre en interagissant avec ses pairs favorise la déconstruction des méconnaissances et l'organisation adéquate des connaissances nouvelles dans la mémoire à long terme. Il est facile de planifier des temps d'interaction pendant un cours : en grands groupes, il est possible de demander aux étudiants de réfléchir avec leur(s) voisin(s) autour d'une question. En travaux dirigés, il est possible de soumettre aux étudiants un problème, qu'ils devront résoudre en sous-groupes de cinq ou six personnes. En travaux pratiques (par exemple, en simulation), il est possible de solliciter les étudiants qui n'ont pas agi afin de savoir s'ils auraient agi/raisonné de la même façon, et inviter les étudiants à confronter leurs points de vue.

Orientations relatives à la stratégie évaluative

Dans les formations basées sur une approche par compétences, l'évaluation devrait permettre de documenter un niveau attendu de développement pour chaque compétence. Pour y parvenir, voici quelques recommandations :

- Il est souhaitable de **privilégier l'évaluation en milieu authentique** (sur les terrains de stage) **et semi-authentique** (cas cliniques, simulation). Cette démarche conduit à évaluer la capacité des étudiants à utiliser leurs connaissances dans des situations professionnelles similaires ou proches de celles auxquelles ils seront confrontés dans l'exercice de leur métier, et non leur capacité à restituer des connaissances apprises par cœur, qui ne présage en rien de leurs compétences.
- Il est également possible de recueillir des preuves indirectes du développement des compétences, **en impliquant l'étudiant dans l'évaluation de ses compétences**. Le portfolio est un outil couramment utilisé à cette fin. Il permet à l'étudiant de documenter, de valoriser et de porter un regard critique sur ses apprentissages. Sa construction est donc associée à une finalité à la fois formative et certificative.
- **L'attribution d'un score (d'une note) n'a pas de sens**. Soit le niveau de développement de chacune des compétences visées par la formation est atteint, et l'étudiant est certifié, soit il ne l'est pas, et l'étudiant doit poursuivre ses apprentissages avant d'être diplômé. Afin de déterminer si une compétence est développée au niveau attendu, il faut se baser sur les attendus d'apprentissage, définis dans le référentiel de compétences. L'élaboration de grilles d'évaluation contenant des critères (les attendus d'apprentissage) et des indicateurs (les éléments documentables qui permettront de déterminer si l'attendu est ou non acquis) est souhaitable. Lors de l'identification des indicateurs, il ne faudrait pas se contenter d'éléments observables (savoir-faire ne veut pas dire être compétent) et intégrer l'évaluation du raisonnement clinique de l'étudiant. Chaque critère est associé à des niveaux de réussite exprimés à l'aide d'une échelle (par exemple « acquis / en voie d'acquisition / non acquis »). L'évaluation de chaque critère permet de déterminer si la compétence est ou non développée au niveau attendu
- Dans l'hypothèse où des notes devraient être attribuées, il est envisageable de scorer et de pondérer les niveaux de réussite (par exemple, acquis=4 points ; en voie d'acquisition=2 points ; non acquis=0 point).

Modalités de contrôle des connaissances

Année universitaire 2022-2023

Composante	UFR Médecine
Niveau d'étude	DE2
Parcours	Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant grade MASTER

Semestre 3											
N° UE	Intitulé	Responsable de l'enseignement	ECTS	Modalité de contrôle session 1				Modalité de contrôle session 2			
				Intitulé	durée	date	barème	Intitulé	durée	date	barème
1	UE RECHERCHE	EA SAULEAU/ I, BAYLE/L.DIETEMANN	3	Note de recherche : Rapport d'étape de l'avancée du travail de recherche	1h		/20	Note de recherche : Rapport d'étape de l'avancée du travail de recherche repris à partir des commentaires des évaluateurs	1h		/20
2	UE LANGUE VIVANTE	P. ACKER	3	Présentation orale individuelle			V/NV	Présentation orale individuelle			V/NV
				Temps de travail sur la plateforme	tout au long du semestre			Temps de travail sur la plateforme	tout au long du semestre		
MENTION 1 PATHOLOGIES CHRONIQUES STABILISEES : PREVENTION ET POLYPATHOLOGIES COURANTES EN SOINS PRIMAIRES											
	UE Clinique	T. VOGEL/ A KLEIN	14	Analyse de situation étude de dossier	A domicile		/20	analyse de situation étude de dossier	A domicile		/20
	UE Bases fondamentales		6	Evaluation des connaissances QCM, QROC	MOODLE		/20	Evaluation des connaissances QCM, QROC	MOODLE		/20
	UE Parcours de santé		4	Examen clinique Objectif structuré ECOS DMG			V/NV	Examen clinique Objectif structuré ECOS DMG			V/NV
MENTION 2 ONCOLOGIE HEMATO-ONCOLOGIE											
	UE Clinique	T.PETIT LM FORNECKER / C.COCHÉZ	14	Analyse de situation dossier progressif	1h		/20	Analyse de situation dossier progressif	1h		/20
	UE Bases fondamentales		6	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20
	UE Parcours de santé		4	Analyse de situation dossier progressif	1h		/20	Analyse de situation dossier progressif	1h		/20
MENTION 3 MALADIE RENALE CHRONIQUE DIALYSE ET TRANSPLANTATION											
	UE Clinique	B.MOULIN /D.SCHMITT	14	Analyse de situation Dossier progressif	1h		/20	Analyse de situation Dossier progressif	1h		/20
	UE Bases fondamentales		6	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20
	UE Parcours de santé		4	Analyse de situation clinique ECOS			V/NV	Analyse de situation clinique ECOS			V/NV
MENTION 4 PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE											
	UE Clinique		14	Analyse de situation	1h		/20	Analyse de situation	1h		/20

	UE Bases fondamentales	P.VIDALHET/B,FISCHER	6	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20
	UE Parcours de santé		4	Examen clinique Objectif structuré ECOS			/20	Examen clinique Objectif structuré ECOS			/20
MENTION 5 URGENCE											
	UE Clinique	Pr BILBAULT/ Mme HAGENSTEIN	14	Analyse de situation	1h		/20	Analyse de situation	1h		/20
	UE Bases fondamentales		6	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20	Evaluation des connaissances QCM, QROC	1h		/20
	UE Parcours de santé		4	Analyse de situation			/20	Analyse de situation			/20
TOTAL			30								

Semestre 4

N° UE	Intitulé	Responsable de l'enseignement	ECTS	Modalité de contrôle session 1				Modalité de contrôle session 2			
				Intitulé	durée	date	barème	Intitulé	durée	date	barème

UE	MÉMOIRE	EA SAULEAU/ I, BAYLE/L.DIETEMANN	6	Travail écrit (cahier des charges du mémoire)	A domicile		/20	Travail écrit (cahier des charges du mémoire)			/20
				Soutenance orale	1h			Soutenance orale			
UE	Stage 2 : 16 SEMAINES- 560 h	T. VOGEL/I. SEBRI	24	STAGE DE 16 semaines			V/NV	STAGE DE 16 semaines			V/NV

Modalités d'évaluation des compétences et des connaissances

Année universitaire 2022-2024

Composante UFR Médecine Maïeutique et sciences de la santé

Niveau d'étude DE1

Parcours Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée - grade MASTER

Semestre 1										
N° UE	Intitulé	Responsable de l'enseignement	ECTS	Coeff.	Modalité de contrôle session 1			Modalité de contrôle session 2		
					Intitulé	durée	barème	Intitulé	durée	barème
UE 1	Clinique	T. VOGEL/ I SEBRI	15	1	oral individuel à partir de l'analyse d'une vignette clinique	30 min	/20	oral individuel à partir de l'analyse d'une vignette clinique	30 min	/20
UE 2	Sciences infirmières et pratiques avancées	I. SEBRI	6	1	Dossier écrit à rendre (à domicile) travail individuel d'Analyse démontrant de l'évolution de la posture professionnelle en lien avec les concepts infirmiers et les UE du semestre		/20	Reprise Dossier écrit à rendre (à domicile) travail individuel d'Analyse démontrant de l'évolution de la posture professionnelle en lien avec les concepts infirmiers et les UE du semestre à compléter à partir des remarques du correcteur (à domicile)		/20
UE 3	Responsabilité, éthique, législation, déontologie	JC. WEBER/ I SEBRI	3	1	Présence aux séquences		/5	Analyse de cas à domicile		/20
					Présentation et analyse des cas étudiés en groupe restreint		/5			
					recherche bibliographique		/5			
					QCM évaluation des connaissances		/5			
UE 4	Langue vivante	P. ACKER	3	1	Présentation orale individuelle	15 min	validé ou non validé	Présentation orale individuelle	15 min	validé ou non validé
				1	Temps de travail sur la plateforme 15h et réalisation des QCM	tout au long du semestre				
UE 5	Méthodes de travail	EA SAULEAU	3	1	Attestation PIX		validé ou non validé	Attestation PIX		validé ou non validé
				4	travail de recherche documentaire référence		validé ou non validé	travail de recherche documentaire		validé ou non validé
TOTAL			30							

Semestre 2

N° UE	Intitulé	Responsable de l'enseignement	ECTS	Coeff.	Modalité de contrôle session 1			Modalité de contrôle session 2		
					Intitulé	durée	barème	Intitulé	durée	barème
UE 6	UE Clinique	T. VOGEL/ I,SEBRI	6	1	Présentation individuelle d'un cas clinique à l'oral	en stage	/20	Présentation d'un cas clinique à l'écrit	à domicile	/20
UE 7	Formation et analyse des pratiques professionnelles	V BRUNSTEIN	6	1	Travail d'analyse d'une situation dans la thématique de l'UE	3h30	/20	Reprise du Travail d'analyse d'une situation dans la thématique de l'UE	à domicile	/20
UE 8	Santé Publique	EA SAULEAU/ L, CHARTON	6	1	présentation orale avec poster en groupe d'une démarche de promotion de la santé	1H	/20	Approfondissement à l'écrit de la démarche de promotion de la santé à compléter à partir des remarques du correcteur	à domicile	/20
UE 9	Recherche	EA SAULEAU/ I, BAYLE/L.DIETEMANN	6	1	lecture critique d'un article de recherche	1H	/20	lecture critique d'un article de recherche	2h	/20
UE 10	Stage 1 : 2 mois	T. VOGEL/I. SEBRI	6	1	Evaluation maître de stage	Stage validé si validé du maître de stage et Note >10/20 rapport de stage		Stage de rattrapage : evaluation du maître de stage	Stage validé si validé du maître de stage et Note >10/20 rapport de stage	
					rapport de stage : écrit à domicile			Rapport de stage		
TOTAL			30							